

Lyon, le 18 septembre 2014

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. BREAUD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2014 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. BRÉAUD.

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, Mme HAZERAN, Mme MICHAUX, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme LEVY, Mme SERVIEN.

DEPOTS DE POUVOIRS : Mme MOULLIN : pouvoir de M. FENECH ; M. BLACHE : pouvoir de Mme ROUX de BÉZIEUX ; M. LAFOND : pouvoir de M. AUGOYARD.

ABSENTS :

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 30.

M. BLACHE propose de désigner M. BREAUD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. BREAUD procède à l'appel nominal.

-*-*-

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 JUIN 2014

LE PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-*-*-

Installation d'un nouveau conseiller d'arrondissement M.GRACI

M. BLACHE informe de l'absence de M. GRACI, indisponible. Il sera procédé à l'installation de celui-ci lors de la prochaine séance.

Rapport 06.14.041 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 988 201 euros - Opération : construction d'une résidence étudiante de 61 logements PLS situés 119, rue Bugeaud à Lyon 6^e

Mme MOULLIN rapporte ce dossier.

La SAHLMAS a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 100 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 2 988 201 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ils sont destinés à financer la construction d'une résidence étudiante de 61 logements PLS situés 119, rue Bugeaud à Lyon 6^e.

Elle précise qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLMAS s'engage à réserver à la Ville de Lyon 20 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 42 ans et que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 318,14 m².

M. HEKIMIAN demande si on a des informations sur la santé financières de la SAHLMAS.

Mme MICHAUX pense que les travaux sont terminés et demande si la réouverture est faite.

M. BLACHE indique que c'est à la rentrée prochaine.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.

Rapport 06.14.042 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 947 760 euros - Opération : acquisition, amélioration de 46 logements (22 logements PLUS, 12 logements PLAI et 12 logements PLS) situés 7-19, rue Lalande à Lyon 6^e

Mme MOULLIN présente ce rapport.

La SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 947 760 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ceux-ci sont destinés à financer l'acquisition, amélioration de 46 logements (22 logements PLUS, 12 logements PLAI et 12 logements PLS) situés 7-19, rue Lalande à Lyon 6^e.

Elle ajoute qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie sur un maximum de 50 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 3 168,31 m².

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.

Rapport 06.14.043 – Conseils de quartier – fixation des périmètres

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce dossier.

Ce projet de délibération concerne les conseils de quartier et à pour objet la Fixation des Périmètres.

Il rappelle que l'article L 2511-10-1 du C.G.C.T dispose que sur proposition des conseils d'arrondissement, le conseil municipal fixe le périmètre des quartiers constituant la commune. Les conseils d'arrondissement créent pour chaque quartier un conseil de quartier.

Au regard du retour d'expérience lors des précédents mandats, et dans l'objectif fixé par la Mairie du 6^e arrondissement d'être plus proche des préoccupations des habitants, afin d'assurer une véritable Démocratie de Proximité, il est proposé la création de 4 conseils de quartier contre 2 dans le mandat précédent.

Il souligne que pour mieux rendre compte de la vie des quartiers, le souhait a été d'ajouter une identité commune à tous les conseils de quartier en utilisant l'image du Cœur rappelant l'attachement de chacun à son lieu de vie qu'il soit Résidant, Etudiant, ou travaillant dans l'arrondissement.

C'est ainsi qu'il est proposé les conseils de quartier suivants :

Cœur de quartier Bellecombe village

Délimité de la rue Jean Novel au cours Lafayette (numéros impairs) et de la limite de Villeurbanne à la voie ferrée - côté rue Béranger.

Cœur de quartier Brotteaux

Délimité de la voie ferrée - coté place Jules Ferry à la rue Garibaldi – côté impair et du cours Lafayette (numéros impairs) à la rue Tronchet – côté pair.

Cœur de quartier Saxe-Roosevelt

Délimité de la rue Garibaldi – côté pair au Quai Général Sarrail et du cours Lafayette (numéros impairs) à la rue Tronchet – côté pair.

Cœur de quartier Parc-Duquesne

Délimité de la rue Tronchet – côté impair sur toute sa longueur jouxtant la voie ferrée jusqu'à la Cité Internationale et du boulevard Stalingrad aux berges du Rhône.

Mme MICHAUX rappelle, à l'occasion de ce redécoupage qu'il existe des structures avec des missions un peu parallèles : les comités d'intérêts locaux (CIL) qui ont demandé que soit respecté le règlement des conseils de quartier (CDQ) selon lequel les CIL(s) devraient pouvoir siéger en tant que personne morale. Il faudrait veiller que cela soit possible.

M. DUVERNOIS précise de nouveau que les CDQ sont ouverts à tous les résidents, étudiants ou personnes travaillant dans l'arrondissement. Il espère, par cette précision, avoir répondu à l'interrogation de Mme MICHAUX.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Rapport 06.14.044 - Appel à projets en faveur des initiatives des conseils de quartier –
Approbation du règlement**

M. DUVERNOIS rapporte ce projet de délibération.

Ce projet concerne les conseils de quartier et a pour objet l'Approbation du Règlement régissant les Appels à projet des initiatives des Conseils de Quartier.

Il indique que les conseils de quartier peuvent obtenir un financement dans le cadre de l'appel à projet en faveur des initiatives des conseils de quartier.

Il précise que le périmètre d'éligibilité de l'appel à projets reste basé sur le champ d'action des conseils de quartier qui, dans son acceptation la plus large, s'articule autour de 4 grands axes.

- La participation à l'élaboration de projets d'aménagement ou de politiques publiques,
- Le cadre de vie, la gestion urbaine de proximité (propreté, voirie,...) en mettant à profit l'expertise d'usage quotidienne des conseils de quartier.
- Le développement du lien social : mettre en place des animations ouvertes au plus grand nombre, susciter la participation des personnes absentes du débat public, aller à la rencontre des personnes exclues/absentes des scènes de dialogue.
- L'éducation à la citoyenneté : diffuser les informations sur la vie du quartier et de la ville, partager et communiquer sur les expériences/instances participatives, inciter les habitants à participer à la vie du quartier ou à la vie publique.

M. DUVERNOIS indique que seuls les dossiers signés par l' élu référent du projet en arrondissement, l'adjoint en charge des conseils de quartier et le Maire d'arrondissement peuvent être étudiés par le jury «Initiatives des Conseils de quartier».

Les crédits affectés aux projets retenus seront prélevés sur une enveloppe réservée au sein du budget de la Délégation à la Sécurité et au Service au Public – service des mairies d'arrondissement. Les mairies d'arrondissement auront en charge l'enregistrement des commandes et le règlement des factures relevant de ces projets, en veillant au respect des règles de la commande publique.

Mme HAZERAN demande si un montant a été prévu à cet effet pour l'arrondissement.

M. DUVERNOIS précise qu'il a été proposé un montant de 5 000 € par projet.

M. BLACHE souligne l'intérêt porté aux conseils de quartier et leur importance. Il indique que dans un premier temps, il était nécessaire de définir le périmètre des conseils de quartier, ce qui permettait de se rapprocher notamment du quartier Bellecombe. Un conseil spécifique y a été créé, les autres quartiers pouvant se retrouver dans les 3 autres secteurs.

Pour ce qui est des autres conditions : fonctionnement, inscription, projet, elles seront traitées par la suite. Après la fixation des périmètres, une campagne de communication sera faite à destination du public pour l'informer afin qu'il puisse participer de la manière la plus large possible.

Les élus seront associés à ces projets.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Rapport 06.14.045 - Appel à projets en faveur des initiatives des conseils de quartier –
Approbation du règlement**

M. DUVERNOIS présente ce projet de délibération.

Celui-ci porte sur la Programmation des temps scolaires et Périscolaires.

Il fait remarquer que le Projet Educatif De Territoire de la Ville de Lyon s'inscrit dans le cadre réglementaire et s'appuie sur le Projet Educatif Local mis en œuvre depuis 2001. Il sous-tend la nouvelle organisation des temps de l'enfant qui va articuler le temps scolaire, l'accueil périscolaire classique (matin et soir) et l'accueil en centres de loisirs (pause méridienne et vendredi après-midi).

Le rapport porte sur les temps scolaires et périscolaires -hors temps qualifié en Accueil de Loisirs sans hébergement-, à savoir :

- les accueils du matin ;
- l'accueil du mercredi 11h30/12h30 ;
- les ateliers associatifs de la pause méridienne ;
- les accueils du soir pour les lundis, mardis et jeudis.

M. DUVERNOIS précise qu'aucune donnée chiffrée sur les effectifs inscrits au temps périscolaire du Vendredi Après Midi n'est fournie par la Ville de Lyon.

M. HEKIMIAN a regardé l'annexe à ce projet et il souligne qu'il a été interpellé car il est prévu une éducation à la sexualité dans le programme des écoles primaires. Il s'interroge ne sachant pas quel est le contenu sous la dénomination « éducation à la sexualité, à la vie affective et sexuelle ». Il souhaite avoir des informations pour se déterminer.

M.BLACHE rappelle que les contenus des enseignements ne sont pas des compétences des communes mais relève de l'Education Nationales.

M. HEKIMIAN indique que l'information figurait bien à l'annexe au rapport et que de ce fait, il souhaitait des renseignements complémentaires.

M.BLACHE lui propose d'adresser un courrier au rectorat.

M. HEKIMIAN, une collègue évoquant en aparté la théorie du genre, indique qu'il n'avait pas l'intention d'aborder ce sujet, mais en conséquence, il signale qu'à la bibliothèque de la Part Dieu –la théorie du genre n'existant pas dans le discours officiel », il existe un rayon « G » où figurent un ensemble d'ouvrages sur le « gender » qui traitent du sujet.

Il est donc amené à la question suivante : a-t-on la garantie – même si le maire n'a pas la réponse- que les enfants n'auront pas accès à ce type de littérature ?
La question pourra-t-elle être posée à la mairie centrale ?

M.BLACHE lui propose de saisir le représentant du groupe au conseil municipal pour poser directement la question au Maire de Lyon lors du prochain conseil. Il pense qu'on sort du cadre du projet.

M. HEKIMIAN estime au contraire s'y inscrire totalement : on est bien dans les activités programmées pour les enfants, notamment avec celles de la bibliothèque.

M.BLACHE indique que s'étant rendu dans les écoles du 6^e, ces sujets n'ont pas lieu d'être même s'il n'a pu vérifier l'ensemble des bibliothèques.

M. DUVERNOIS se rapporte à l'annexe et au 6^e, il n'a rien vu de tel dans les activités décrites pour les écoles de l'arrondissement.

M. HEKIMIAN souligne qu'on prend des décisions sur la base des documents fournis, que cela figurait dans ceux-ci et qu'il souhaitait donc avoir des précisions à ce sujet.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.046 - Lyon 6e - Projet de conclusion par le Centre Communal d'Action Sociale à GrandLyon Habitat d'un bail emphytéotique sur l'immeuble sis 49 rue Germain

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération. Le CCAS de Lyon est propriétaire d'un immeuble situé 49 rue Germain dans le 6^e arrondissement géré par Grand Lyon Habitat. Il comprend 12 logements très vétustes, nécessitant une rénovation importante.

Cette délibération propose de mettre à disposition du CCAS cet immeuble du 49 rue Germain, sous la forme d'un bail emphytéotique. Ce bail d'une durée de 60 ans est assorti d'un droit d'entrée de 657 992 € et du versement d'un loyer, d'un montant de 90 549 €, à partir de la 41^e année.

Les travaux envisagés par le bailleur social représenteraient un coût total de 815 133 € HT. Ils concerneraient notamment les parties communes et une réhabilitation lourde des appartements. La typologie d'origine des logements serait maintenue,

Mme CROIZIER souligne que ce projet a le mérite de proposer une solution attendue depuis longtemps.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.047 - Approbation de la charte des jardins citoyens et partagés

Mme CROIZIER rapporte ce projet.

Elle rappelle que les jardins partagés visent à développer des liens sociaux de proximité, renforcer la vie collective, contribuer à la sauvegarde de la biodiversité des plantes

Aujourd'hui, on compte près de 40 jardins existant ou en cours de créations, animés par des structures socio-éducatives, d'insertion ou associations d'habitants.

Dans ce cadre, un projet de charte des jardins partagés lyonnais a été élaboré en collaboration avec une dizaine de représentants associatifs issus de différents jardins, avec l'association le passe-jardins, et la Ville de Lyon.

Cette charte précise les engagements et les valeurs des associations de jardins partagés ainsi que ceux de la ville de Lyon.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.048 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM)

M. BRUN présente ce dossier.

Il indique que depuis sa création en 2004, la Ville de Lyon soutient l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM) dans son travail d'accompagnement des commerçants en matière de bonnes pratiques, de développement d'un réseau d'acteurs commerçants et institutionnels et de couverture médiatique.

En 2012 et 2013, des opérations ont été lancées sur une semaine dans le cadre de la Fête de la Gastronomie les marchés lyonnais. Cette année, l'opération est reconduite du 22 au 28 septembre à raison d'un chef et d'une recette par marché.

Il précise qu'une dégustation sera proposée sur 8 marchés de Lyon proposant et pour le 6^{ème} arrondissement, cela se passera sur le marché Montgolfier.

Il est proposé une subvention de 15 000 € à l'ADPM.

M. HEKIMIAN indique son intention de voter contre car la subvention ne semble pas justifiée dans une ville qui dispose déjà de services compétents pour gérer et animer les marchés. Ce genre d'actions et d'associations semblent donc redondantes à un moment où l'on doit faire des économies. Il faudra commencer à s'y astreindre. Il propose donc de faire 15 000 € d'économies.

M. BLACHE prend acte de ce que M. HEKIMIAN votera contre.

**M. HEKIMIAN vote CONTRE.
LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.**

Rapport 06.14.049 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants

M. BRUN est rapporteur de ce projet de délibération.

Il rappelle la volonté des associations d'anciens combattants de maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie et de transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire, d'apporter une aide morale et matérielle aux anciens combattants en difficulté et leur représentation auprès des instances civiles et militaires.

La Ville de Lyon, dans ce cadre, apporte son soutien à la commémoration de la rafle de la Maison d'Izieu.

Des subventions d'un montant de 16 750 € seront attribuées à seize associations dont 3 200 € le seront à l'Amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie pour la participation au fonctionnement général de l'association et à l'organisation d'un voyage annuel à Auschwitz-Birkenau et 2 000 € pour l'Association des Rescapés de Montluc dans le cadre de la commémoration du 70^e anniversaire de l'association créée à l'automne 1944 suite à la libération de la prison Montluc le 24 août 1944.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.050 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) et autorisation de signature de conventions de financement

Mme ROBIN rapporte ce projet.

Dans le cadre des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été), la ville de Lyon prévoit une aide aux associations d'un montant de 1 364 740 €.

Pour le 6^{ème} arrondissement,

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, il est prévu une aide pour :

- l'Armée du Salut – Etablissement de Lyon - 131 avenue Thiers un montant de 64 000 € pour le fonctionnement global de l'association ;
- la Croix-Rouge Française (délégation de Lyon) – 61 rue de Créqui – 14 000 € pour le fonctionnement.

Des conventions seront signées avec ces deux associations recevant des subventions supérieures à 10 000 €.

**M. HEKIMIAN s'abstient.
LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.**

Rapport 06.14.051 - Subventions aux associations proposant des actions en faveur des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseau, aides ménagères)

Mme ROBIN présente ce dossier.

Il s'agit dans ce dossier de la lutte contre l'exclusion et l'isolement des personnes âgées et des actions spécifiques qui leur sont destinées. Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles qui seront soutenues pour un montant total de 382 426 € sur 4 axes : l'animation, la protection de la santé, le développement réseau, les aides ménagères.

Dans le 6^{ème} arrondissement, les associations suivantes sont concernées :

- le CRILA (Centre de Recherche pour les Loisirs et l'Animation) – 197 cours Lafayette – recevra 500 € pour le fonctionnement général de l'association qui propose des activités culturelles et sportives en faveur des séniors

- l'association « Harmonie au fil de la Vie » - 3 rue Viricel. Il est prévu 500 € pour le fonctionnement de l'association de résidents de l'EHPA Viricel ?

- Elan vers l'An 2000 – 152 rue Cuvier – 500 € pour le fonctionnement de l'association de résidents de l'EHPA Cuvier.

Cela sert à organiser des rencontres, sorties, lotos.

M. HEKIMIAN aimerait faire deux remarques :

- la première d'ordre général : un tableau donne l'ensemble des subventions allouées mais aucun élément n'est fourni sur le nombre de bénéficiaires des prestations fournies par ces structures. On peut être d'accord avec les principes sous-tendus mais il est difficile de se prononcer sur le bien fondé des montants versés car l'information n'est pas suffisante,

- la seconde concerne le foyer de « l'Armée du Salut ». M. HEKIMIAN a été contacté par des personnes qui y ont été hébergées. Elles ont rapporté un certain nombre de dysfonctionnements. Il souhaite en faire part à l'adjointe en charge de la délégation mais hors séance. N'ayant pas de moyen d'enquête et donc possibilité de vérification, il ne souhaite pas affirmer n'importe quoi. Il fournira donc les renseignements sur la vie du foyer directement à l'élue si elle le souhaite. Il la laissera juge de l'opportunité de la validation des informations.

Mme ROBIN demande s'il s'agit de problèmes à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer.

M. HEKIMIAN indique que cela se produit dans les deux cas.

Mme ROBIN souligne que des hébergements ont eu lieu pour les repas pendant l'été qui ont créé quelques troubles.

M. HEKIMIAN dit que c'était avant.

Mme ROBIN ne sait pas ce qu'il en est mais en parlera avec le Directeur.

M. BLACHE souligne qu'il est preneur quant aux informations relatives sur les troubles qu'ils soient internes ou externes et il remercie M. HEKIMIAN de ce retour.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.052 - Attribution de la seconde tranche des subventions 2014 de fonctionnement aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance – Approbation du modèle de convention d'application

Mme GRAZIANI rapporte ce projet de délibération.

Elle indique qu'en décembre 2013, de nouvelles modalités de versement des subventions ont été approuvées. Deux subventions annuelles sont attribuées : la première lors du vote du budget primitif, la seconde lors du conseil de septembre. Elle précise que l'analyse financière porte sur le résultat de l'année précédente, sur la trésorerie de chaque association et sur les difficultés ponctuelles qui pourraient être rencontrées par les associations.

C'est ainsi que les différentes structures se verront attribuer 3 370 464,00 € pour leur fonctionnement. Dans le 6^{ème} arrondissement, huit subventions sont attribuées comme suit :

- ALFA3A	Le Nid d'Anges	59 240,00 €
- Cadet Bretelle	Cadet Bretelle	13 440,00 €
- Capucine	Capucine	71 440,00 €
- Croix-Rouge Française	Pierrot et Colombine	51 840,00 €
- Merlin Pimpin	Merlin Pimpin	14 440,00 €
- MPE Lafayette	Canne à Sucre RAM	10 640,00 €
- les Pitchounes du 6 ^e	Les Pitchounes du 6 ^e RAM	11 840,00 €
- SLEA	L'Océane	77 640,00 €

***Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.***

Rapport 06.14.053 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association Génération Oxygène pour l'organisation de « Run in Lyon » le 5 octobre 2014. Approbation d'une convention mixte

M. SIMON est rapporteur de ce dossier.

Il annonce la tenue de la 5^e édition de « Run in Lyon » le 5 octobre 2014 qui rassemble trois épreuves : 10 km, le semi-marathon et le marathon, organisées par l'Association Génération Oxygène.

L'objectif est de réunir 25 000 participants, la course 2013 ayant rassemblée 20 000 coureurs.

Les différents parcours vont permettre aux participants de courir au cœur de Lyon et de découvrir les plus beaux quartiers et sites du patrimoine lyonnais dont le Parc de la Tête d'Or.

Il est proposé une subvention de 25 000 € à l'Association Génération Oxygène, celle-ci ayant demandé 40 000€ pour un budget de 135 000 €.

***M. HEKIMIAN s'abstient.
LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.***

Rapport 06.14.054 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse

M. SIMON rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit d'un dossier de soutien aux associations œuvrant en direction des jeunes, avec et pour les jeunes. Le montant global des subventions attribuées est de 26 000 €. Il est proposé pour le 6^{ème} arrondissement d'attribuer une somme de 5 000 € aux Scouts et Guides de France Centre de ressources Centre-Est pour l'animation de groupes de jeunes en contribuant à leur éducation et leur engagement dans la vie sociale selon les principes et méthodes du scoutisme.

M. SIMON indique son intention de les rencontrer soulignant son très grand attachement à la laïcité au sein de la société.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.055- Attribution complémentaire de subventions au titre du plan local pour l'insertion et l'emploi et du volet emploi-insertion du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon

M. SIMON présente ce dossier.

M. SIMON rappelle la programmation financière 2014 au titre du plan local pour l'insertion et l'emploi et du volet emploi-insertion du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon a été approuvée et des subventions attribuées aux différentes structures concernées. Ce rapport présente certains dossiers dont l'instruction n'était pas achevée à ce moment-là. Une somme de 146 044 € est prévue dans ce cadre.

Dans le 6^e arrondissement, c'est l'association SPIRALE qui se voit attribuer une somme de 4 000 € pour l'enlèvement d'encombrants du 6^e arrondissement pour les résidents en difficulté et à faible revenu et les 3 autres associations : FACE, CGPME, PASS, ce qui fait un total de 18 000 €.

Les 3 dernières associations sont sur de l'insertion, SPIRALE développe son action sur le ramassage d'encombrants, sans doute génératrice d'emploi pour les personnes qui collectent. Il laisse M. LAUPIES donné l'information à ce sujet.

M. LAUPIES rappelle que, depuis 2010, l'arrondissement a mis en place avec l'Association SPIRALE, le ramassage à domicile d'encombrants auprès des personnes âgées, en difficulté ou handicapées. Cette action avait également pour but de réinsérer des personnes en difficulté, dans le milieu professionnel.

Il indique que la subvention annuelle de ce service se trouve amputée d'1/3, passant de 6.000 euros à 4.000 euros obligeant le 6^e à limiter cette action à une seule opération pour ce 2^e semestre, 3 ayant eu lieu en début d'année.

Il souligne qu'il est tout à fait dommageable, qu'à l'heure où les efforts de tous doivent porter sur l'emploi et sur la remise en situation de travailler de personnes en grande difficulté, que ce type de subvention se voit amputée d'un tel montant.

M. BLACHE regrette cette coupe dans la subvention. Il votera pour afin de ne pas enlever les montants aux associations mais il est dommage de réduire ce type de subventions à un moment où il y en a besoin.

Mme HAZERAN indique qu'il y a un grand nombre de demandes de la population de pouvoir bénéficier d'un service de ramassage des encombrants moyennant paiement. Elle se demande s'il ne serait pas possible d'envisager une extension de ce service au-delà des personnes bénéficiant d'un tarif préférentiel en raison des conditions spécifiques. Certains ne sont pas opposés à payer davantage. On arriverait peut-être ainsi à compenser la réduction de subvention. C'est déjà le cas dans certaines communes (St Germain en laye). Cela rend beaucoup service et est générateur d'emplois.

M. BLACHE considère que l'idée est bonne et suggère à Mme HAZERAN d'utiliser sa proximité avec M. le Maire de Lyon pour lui soumettre celle-ci à laquelle il est favorable.

M. HEKIMIAN fait la même remarque que précédemment. On a des montants de subventions mais pas le nombre de bénéficiaires, combien d'emplois, d'accès à l'emploi sont-ils créés ? Il y a certainement de bonnes initiatives mais il s'interroge si le rapport coût/efficacité est probant. Les exemples donnés sont de petites initiatives locales. Pour créer de l'emploi, il faut une politique globale. Ces initiatives ne font que compenser le désastre de la politique nationale.

De manière générale, les informations fournies ne sont pas suffisantes pour se prononcer valablement et cela est vrai pour tous les dossiers. Le vote se fait n'importe comment.

M. HEKIMIAN s'abstient.

Mme MICHAUX ne prend pas part au vote (stagiaire à la MDEF).

LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.

Rapport 06.14.056 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 134 000 euros - Approbation de convention

Mme DARBON est rapporteur de ce projet de délibération.

Il s'agit pour ce dossier des associations qui pratiquent les musiques actuelles et de leur reconnaissance dans la politique culturelle de la ville. Celle-ci est axée sur trois axes : le soutien à l'accompagnement professionnel et aux lieux de répétition et d'enregistrement, le développement d'un réseau de lieux de diffusion correctement équipés, la création d'événements musicaux et le soutien des groupes à l'international. Dans ce cadre, les aides attribuées se montent à 134 000 € pour 17 projets sur 30 présentés. Ils sont soutenus dans le cadre du Fonds d'Intervention Musiques Actuelles.

Le 6^{ème} arrondissement est concerné dans le cadre des organisateurs de concerts avec l'association FABRIK en 2003 par Ben Merlin et Guillaume Fournier. Celle-ci travaille sur deux axes : la production et la réalisation d'objets artistiques (disques vinyles, performances, spectacles, films) et la réalisation de nouveaux outils.

Il est proposé une subvention de 2 000 €.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.

Rapport 06.14.057 - Attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans les domaines du théâtre et du cirque pour un montant global de 209 000 euros – FIC

Mme DARBON présente ce projet de délibération.

Ce dossier traite des équipes artistiques travaillant dans les domaines du théâtre et du cirque.

En janvier 2014, une subvention globale de 220 000 € a été attribuée à cinq lieux « Scènes Découverte et 132 000 € à 6 structures. Aujourd'hui, il s'agit d'aider 37 autres structures afin de soutenir l'émergence d'équipes, que se maintienne un travail artistique au sein de la ville et un rayonnement tant au plan national qu'international sur une centaine de structures pour un montant de 209 000 €

Il s'agit pour le 6^e arrondissement de l'association Le Fanal fondée par Pierre Desmaret, un artiste lyonnais qui crée des spectacles où se mêlent théâtre et marionnette traditionnelle. Il est proposé l'attribution de 2 500 € à cette association.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.

Rapport 06.14.058 - Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du parc de la Tête d'Or

Mme DARBON présente ce dossier.

Elle rappelle que l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est surtout utilisée comme lieu d'hivernage pour une quinzaine d'arbres entre novembre à mars. En dehors de cette période, des expositions sont réalisées ou suivies par la direction des Espaces Verts, dans le cadre des animations, Lyon Nature ou du Jardin Botanique.

Lorsqu'elle est disponible, la délégation à la Culture propose des expositions d'art plastiques, avec la mise à disposition gratuite de l'Orangerie à des artistes ou des associations d'artistes, notamment en 2014, celles de l'Association Régionale des Arts (salon « l'Hivernal de Lyon »), de l'Association l'Art de Cœur de l'Art (« la 4^e Biennale de Pastels ») et de l'Association Regards Croisés.

Il est proposé de compléter cette programmation par une quatrième exposition, « le salon de Lyon et du Sud Est » de l'Association l'Union Régionale des Arts Plastiques (URAP) pour la période du 15 au 31 octobre 2014.

Mme HAZERAN évoque la nécessité de commencer à travailler sur un appel d'offre pour la restauration de l'Orangerie qui part à vau l'eau. Elle mérite une revalorisation. C'est l'intérêt de l'arrondissement et de la ville.

Mme DARBON indique que cela a été évoqué mais n'est pas dans les projets immédiats.

M. BLACHE partage cet avis mais vu l'économie demandée par l'Etat aux collectivités locales et l'impact représenté aussi par la réhabilitation des petites et des grandes serres. Cela est trop important pour la ville. Cela n'empêche pas de soumettre le projet.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.059 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2014 du vendredi 5 au lundi 8 décembre - Approbation de modèles de conventions types (mixte et application)

Mme DARBON rapporte ce projet de délibération.

En décembre pendant 4 nuits, une trentaine d'animations gratuites se produisent dans les différents arrondissements.

En 2014, « Les Lumignons du Cœur » verra souligner l'action de l'Association «La Croix Rouge Française ». L'opération permet de placer le lumignon, symbole du 8 décembre, au cœur de la fête.

Les manifestations seront structurées autour de projets de proximité et à l'échelle de toute la ville pour un montant global de 181 170 €. Tous les projets n'ont pas encore été déposés et notamment dans le 6^e arrondissement.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.

Rapport 06.14.060 - Constitution des commissions locales du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (quartiers Saint Jean - Saint Georges et Saint Paul), de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse et du Site historique de Lyon - Désignation des représentants du Conseil

Mme DARBON présente ce projet de délibération.

Il existe une commission locale du Secteur sauvegardé composée d'un collège de 15 membres. Il est proposé d'ajouter un 6^{ème} membre à ce collège.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.061 - Attribution d'une subvention à l'Association "France Ethiopie - Corne de l'Afrique" pour son programme d'actions 2014

Mme DARBON est rapporteur de ce projet de délibération.

Elle souligne que la ville développe une politique de solidarité internationale par laquelle elle apporte un accompagnement aux acteurs institutionnels, associatifs et culturels de son territoire menant des projets dans ce domaine.

Dans ce cadre, il est proposé l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association « France Ethiopie - Corne de l'Afrique » pour son programme d'actions pour l'année 2014.

Mme HAZERAN demande quelles sont les actions menées par cette association.

Mme DARBON nomme certaines des actions récentes :

En 2012, les rencontres culturelles franco-éthiopiennes à Addis Abeba en partenariat avec l'Alliance française et l'Ambassade de France en Éthiopie, une exposition itinérante et des interventions dans les écoles de l'agglomération sur l'action de sensibilisation « A la découverte des peuples nomades », la semaine culturelle éthiopienne à Lyon, en mai 2013 et chaque année, en septembre, organisation du nouvel an éthiopien et du Noël éthiopien. Pour ce qui est de 2014, de nombreuses expositions seront prévues dont par exemple celle sur Arthur Rimbaud dans le cadre de la semaine de la poésie et de conférences sur le thème « Femmes engagées », à l'espace Culturel Afrique Caraïbe à Lyon 8^e.

M. HEKIMIAN indique qu'il a préféré attendre le dernier rapport afin de faire une intervention globale sur les subventions pour éviter d'interrompre à chaque fois les votes

Pour ce dernier dossier, il considère que l'ouverture sur le monde est une demande essentielle et enrichissante, la culture éthiopienne mérite d'être connue, la solidarité internationale est à valoriser. Tout le monde est d'accord sur ces principes.

Pour autant, il faut rappeler la situation calamiteuse de la France, de ses finances. Bruxelles vient de taper sur les doigts de la France comme sur ceux d'un enfant, c'est infantilisant. Nous sommes rappelés à l'ordre pour les dérapages généralisés de nos déficits.

Il faut donc impérativement allouer nos ressources de la façon la plus efficace possible que ce soit au niveau collectivité territoriale ou de l'Etat. Tout est lié finalement, il n'y a aucune séparation entre le national et le local.

Il faut donc en revenir aux problématiques fondamentales et à nos besoins essentiels. Il va falloir un jour ou l'autre, par la force des choses, inverser la courbe des dépenses. On n'a pas réussi pour le chômage, il va falloir le faire pour celle-ci. Nous en sommes aujourd'hui très, très loin.

Il rappelle que toute demande finie en impôt ou taxe et que l'atmosphère fiscale est devenue irrespirable. Ce sentiment est d'ailleurs partagé par beaucoup. Il faut donc un changement assez rapidement.

Le problème de la « subventionite » aigue qui atteint le corps politique se pose à Lyon comme ailleurs.

Le but n'est pas de supprimer les subventions mais de faire un effort pendant quelques années en supprimant ou réduisant les subventions de manière à éliminer le somptuaire.

Dans la période actuelle, on a bien conscience de la difficulté de la tâche mais cela reste à notre portée sinon on va très rapidement rappeler une fable connue de tous :

Que faisiez-vous au temps chaud ?

Dit-elle à cette emprunteuse.

Nuit et jour à tout venant

Je chantais, ne vous déplaît.

Vous chantiez ? j'en suis fort aise :

Et bien ! Dansez maintenant.

Il pense que si on continue à voter des subventions à tort et à travers, puisque la culture et la chanson sont très valorisées à Lyon, tous finiront en troubadours, ce qui sera très sympathique ! Même s'il a l'impression que son point de vue n'est pas partagé.

Il souhaite donc voter contre ce dossier.

Si on veut valoriser une culture, un autre pays, il y a un moyen très simple, qui ne coûte pas cher : ouvrir les pages internet et mettre ceux-ci en valeur.

Des kyrielles de subventions ont été votées en tir groupé dont on ne peut discuter.

M. HEKIMIAN se dit inquiet et il ne voit pas d'inversion dans un futur proche. Les élus doivent prendre leur responsabilité et s'attacher à l'essentiel : les personnes âgées, le chômage, la précarité sinon, tout le monde finira démuné.

M. BLACHE souhaite répondre à ses observations. Tous partagent le fait qu'il y a un problème de dette publique lourde et de financement des biens et activités publics et que cela ne peut plus être financé par une augmentation de l'impôt.

M. BLACHE estime que des solutions existent et il indique, vu l'intérêt de M. HEKIMIAN pour l'arrondissement, un exemple qui lui vient à l'esprit et dont il peut parler sans retenue car il n'en est pas l'initiateur. Celui-ci a été initié par son prédécesseur M. DAVID, projet géré notamment par L. CROIZIER, adjointe à l'urbanisme, toujours dans l'équipe actuelle. Un bâtiment a été rasé sur la rue Bossuet afin, dans le cadre d'un partenariat public/privé, de retirer une soule d'argent de ce projet, laquelle sera versée à la ville pour financer une bibliothèque moderne (1100 m²) qui ne nécessite par un euro d'argent public.

En ce qui concerne la culture, l'associatif, le patrimoine, ces sujets ne se monnaient pas facilement. Il faut chercher des solutions.

Il partage donc avec M. HEKIMIAN un certain nombre d'observations, sans doute pas les solutions.

M. HEKIMIAN précise qu'il ne pense qu'il faille supprimer les subventions mais faire un effort de quelques années sur un certain nombre de postes. Il faut, il en convient trouver des solutions. Le débat est ouvert – encore faut-il l'avoir ! Il pense partager le même point de vue que le Maire : l'idée que les élus doivent réfléchir à autre chose que d'utiliser l'agent public en permanence pour tout.

Mme HAZERAN souhaite apporter un point de vue social. L'économie sociale et solidaire crée de très nombreux emplois. Les subventions en question permettent aux associations de développer, créer des actions et donc de l'emploi. Il a été noté dans un rapport précédent que des subventions avaient été réduites. Un effort est donc fait.

En ce qui concerne l'Afrique, l'Ethiopie, ce sont des lieux qui sont en train de se développer. On peut imaginer qu'en échange du soutien, de la visibilité qui leur sont donnés, des échanges économiques s'ensuivront. Un euro investi rapporte autant voire plus. L'argent ne lui semble pas gaspiller.

M. HEKIMIAN ne remet pas en cause la coopération. Pour la promotion de la culture éthiopienne, on peut développer la coopération au niveau national. La création d'emplois se fait essentiellement dans le privé, dans l'entreprise, pourquoi pas par l'économie sociale. Il est tout à fait ouvert. Force est de constater que si ces dépenses avaient dû être efficaces, cela se verrait. D'esprit pragmatique, il estime que si cela marche, cela se voit. Or, tel n'est pas le cas.

M. BRUN souligne que les conseils d'arrondissement sont qualifiés de « rapides ». En l'occurrence, M. le Maire a laissé s'exprimer tout le monde, faisant du 6^e un modèle de démocratie comme on peut le constater. Il indique que M. HEKIMIAN dit vouloir aider le développement économique et un acte fort de sa part a été de refuser la subvention allouée aux commerçants dans le cadre de l'ADPM. Cela semble antinomique.

M. BRUN a pris acte, afin que tout le monde le sache et tenait à l'exprimer tout aussi démocratiquement. Il l'a fait en tant qu'adjoint délégué au commerce. Les commerçants concernés en seront informés.

M. HEKIMIAN rétorque qu'il n'est pas contre les commerçants. Il pense que ces actions font double emploi avec ce que font les services de la ville. Il existe un personnel compétent. Il faut utiliser les ressources disponibles. Il ne peut rien faire au colportage de choses fausses auprès des commerçants.

M. BRUN dit qu'il ne colportera rien car ceci n'est pas son style, il répétera simplement le vote acté ce soir sans polémique. Dire que les commerçants, qui viennent dans le froid sur les marchés, sont couverts de subventions ne sera pas apprécié.

M. BLACHE propose aux conseillers de poursuivre cette discussion qui semble les passionner après le conseil d'arrondissement.

**M. HEKIMIAN vote CONTRE.
LE RAPPORT EST ADOPTE À LA MAJORITÉ.**

*
* *

Questions diverses.

M. BLACHE annonce le Carrefour des Associations le samedi 13 septembre sur les berges du Rhône . Il sera financé en grande partie par des entreprises privées, sponsors. Ce sont ainsi plus de 100 associations qui seront regroupées et pourront ainsi faire la promotion de leurs activités. Le dimanche se tiendra le vide-grenier des BB du 6^e et l'exposition « au fil de l'eau ».

M. BLACHE passe la parole à Mme NACHURY.

Mme NACHURY souhaite revenir sur certains sujets évoqués.

Elle souligne tout d'abord que derrière le mot « subvention » se cache des réalités très différentes qui nécessiteraient un important travail d'évaluation. La question comme sa réponse est complexe.

Pour ce qui est du manque de détails dans les rapports évoqué par M. HEKIMIAN, notamment sur les résultats, le nombre de bénéficiaires, elle considère que toutes ces informations ne peuvent figurer dans les rapports.

Par contre, il est important de pouvoir poser des questions. Cela peut se faire au moment des commissions lors de l'étude des projets. Certes, il est parfois difficile de pouvoir se rendre disponible mais c'est là, que des points réguliers sont faits sur les dossiers, d'où l'importance du travail fait dans ces instances.

Elle aborde ensuite la remarque apportée par Mme HAZERAN concernant le Parc de la Tête d'Or. Elle estime qu'en tant que Conseil de l'Arrondissement sur lequel est situé ce parc, il serait important d'adresser un vœu, une question sur l'état des lieux, la programmation des travaux qui y sont en cours. En effet, différents équipements sont concernés dans le Parc : l'Orangerie, mais aussi les serres, les grilles, le chalet.

Elle précise en outre que la période est importante puisque différentes compétences vont être transférées à la Métropole. Ainsi, les différentes évocations maintes fois faites sur le financement surtout municipal du Parc alors que son rayonnement est à l'échelle de l'agglomération voire de la région pourraient être traitées.

Elle indique que le Département va passer deux parcs : Parilly et Lacroix-Laval à la Métropole. Il pourrait y avoir la constitution d'un véritable service.

Mme NACHURY estime qu'il serait intéressant de poser une question sur ces 3 aspects : état des lieux, programmation et une structure pour suivre ce sujet.

Il y avait d'ailleurs un comité d'orientation qui se réunissait à cet effet.

Cet « équipement » est considéré par beaucoup comme caractérisant le 6^e arrondissement : celui du Parc de la Tête d'Or.

Mme CROIZIER souligne qu'elle a demandé – dès le mois de mai – qu'une réunion du comité du Parc puisse être tenue car cela fait longtemps que tel n'a pas été le cas.

Il a été demandé plusieurs fois au cours du dernier mandat qu'une réflexion soit faite sur ce sujet (et cela, a minima trois fois par an), que la programmation des investissements envisagés soit connue. Elle précise que 17 millions devaient être dépensés, montant très inférieur à ce qui aurait dû être investi. En effet, les portes souffrent, les serres se désagrègent, le chalet est à l'abandon. Le terme fort de déshérence a même été utilisé mais le moment arrive.

Elle est donc en total accord avec Mme NACHURY.

M. BLACHE propose d'organiser un groupe de travail sur ce sujet important. Il rapportera l'avancée de cette réflexion lors du prochain conseil.

Il annonce aussi la tenue des journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre pour lequel une plaquette est disponible pour ceux qui le souhaitent avec le programme des nombreuses visites prévues dans l'arrondissement.

D'autre part, une plaquette sur les BB du 6^e est désormais disponible avec l'image sympathique et moderne d'un bébé qui sort d'une feuille de papier. Elle est maintenant disponible pour les jeunes parents en recherche d'une solution de garde. La délégation est celle de Mme GRAZIANI.

M. le Maire indique que cette brochure ne coûte rien à la collectivité puisqu'elle a été financée pour trois par une société privée dont un communiqué figure dans la plaquette.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le 13 octobre 2014 à 18h30.